



La convention de pooling: globaliser les déséquilibres de plusieurs ARPs pour en réduire la facture

Pour assurer l'équilibre de sa zone de réglage, Elia s'appuie sur les dispositions contractuelles qui la lient avec les ARPs. Ces dispositions stipulent que chaque ARP doit en permanence mettre tout en œuvre afin de maintenir l'équilibre quart-horaire des prélèvements et injections repris dans son périmètre. L'ARP dont le périmètre n'est pas à l'équilibre devra acquitter une facture de déséquilibre. Afin d'en diminuer l'importance, Elia offre la possibilité aux ARPs de regrouper leur déséquilibre individuel avec d'autres, avant facturation, ce qui réduira la facture globale grâce à un effet de compensation.

Pour plus d'informations sur le tarif de déséquilibre ou les informations liées au balancing mises à disposition sur Internet, consultez les fiches "Un tarif de compensation des déséquilibres qui incite à maintenir l'équilibre" et "La publication électronique d'informations liées au balancing: une information au service du marché".

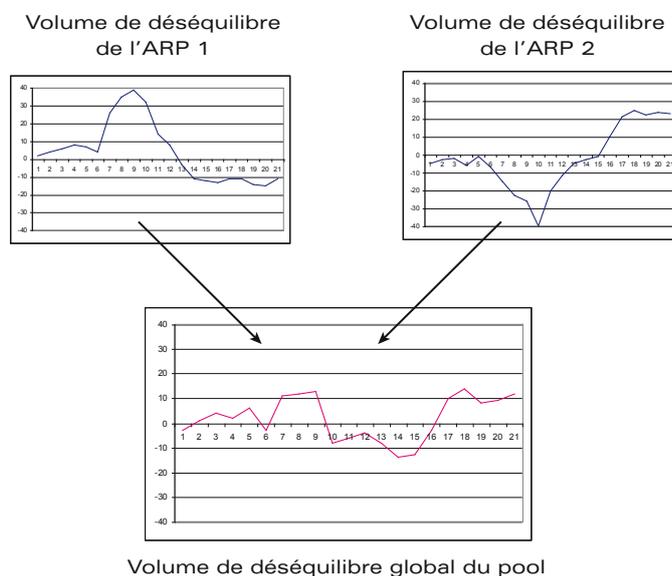
I. La convention de pooling: les principes

L'acteur du marché qui assume le rôle d'ARP met tout en œuvre pour maintenir l'équilibre entre les injections et les prélèvements repris dans son périmètre d'équilibre. Il est néanmoins possible qu'un déséquilibre résiduel persiste. La probabilité d'existence d'un tel déséquilibre sera plus élevée lorsque l'ARP est responsable de prélèvements ou d'injections physiques.

Lorsque son périmètre n'est pas en équilibre, l'ARP doit acquitter auprès d'Elia une "facture de déséquilibre". Le tarif de déséquilibre est appliqué sur volume du déséquilibre de l'ARP qui correspond à la différence entre le total des injections et des prélèvements repris dans le périmètre de l'ARP. L'ARP sera facturé pour chaque quart d'heure au cours duquel il a été en déséquilibre.

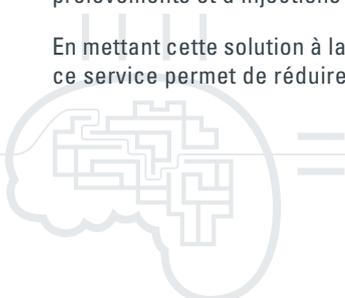
I.1. Grouper les déséquilibres pour en réduire la facturation

Pour réduire la facturation des déséquilibres, Elia permet que aux ARPs de regrouper avec d'autres ARPs leurs déséquilibres résiduels, pour effectuer une facturation globale. Cette possibilité est appelée "convention de pooling". Elle peut être activée via l'annexe 7 du contrat ARP.



Le principe du pooling repose sur la probabilité que, pour un certain nombre de quarts d'heures, le déséquilibre individuel d'un ARP sera compensé par le déséquilibre d'un autre ARP lorsqu'ils présentent des signes contraires (un ARP présente un déséquilibre individuel avec déficit d'injection et l'autre présente un déséquilibre individuel avec excédent d'injection). Une facture du déséquilibre global, sur laquelle les déséquilibres auront été sommés sera donc toujours inférieure (ou au maximum égale) à l'addition des factures individuelles des ARPs participant au pool. En effet, les variations inattendues d'un plus grand nombre de prélèvements et d'injections se compensent pour partie.

En mettant cette solution à la disposition des acteurs du marché, Elia désire contribuer à faciliter l'accès au métier d'ARP, puisque ce service permet de réduire le risque de déséquilibre et la facturation qui en résulte.



I.2. Un ARP responsable pour l'ensemble du pool d'ARPs

La facture globale est adressée à un seul ARP préalablement désigné dans la convention de pooling. Cette facture est établie sur le déséquilibre global du pool et contient, en annexe, le volume quart-horaire du déséquilibre individuel de chacun des ARPs constituant le pool. Grâce à ces données, l'ARP responsable du pool qui reçoit la facture pourra répartir, entre chaque ARP ayant signé la convention de pooling, le coût du déséquilibre total suivant les accords qui auront été convenus entre eux.

I.3. Une collaboration qui respecte la confidentialité des données

La convention de pooling n'a aucun impact sur les autres activités des ARPs. Hormis le volume quart-horaire du déséquilibre individuel de chaque ARP qui est fourni au responsable du pool, aucune information ne filtre entre les différents ARPs liés par cette convention. La confidentialité de données telles que les activités individuelles reprises dans le portefeuille de chaque ARP ou encore les volumes gérés par ces ARPs est donc garantie de manière absolue.

I.4. Un service gratuit et facilement activable

La participation à une convention de pooling est entièrement gratuite. Cette participation se concrétise très facilement, par la simple signature de l'annexe 7 du contrat ARP.

II. Les avantages de la convention de pooling

La convention de pooling offre plusieurs avantages aux acteurs de marché:

- l'ARP peut limiter les risques financiers liés à sa gestion du déséquilibre;
- plus particulièrement, l'acteur de marché désireux de s'établir sur le marché belge ou l'industriel qui souhaite devenir ARP pourra plus facilement se lancer;
- des filiales d'une même société peuvent gérer leur équilibre individuel de manière autonome en devenant chacune leur propre ARP sans que la facture globale pour le groupe ne soit augmentée;
- la convention de pooling est un service gratuit et facile à utiliser;
- la confidentialité des données autres que les déséquilibres individuels de chaque membre du pool est garantie.

III. Bases légales et contractuelles

Les différentes parties qui souhaitent être liées par la convention de pooling devront faire parvenir à Elia l'annexe 7 du contrat ARP signée par chacune de ces parties et préciser l'identité de l'ARP, membre du pool, qui recevra les factures globales de déséquilibre.

Chacun des signataires doit par ailleurs avoir conclu un contrat ARP avec Elia.

La convention de pooling en 5 points

- La convention de pooling permet à différents ARPs de grouper leurs déséquilibres individuels et, grâce à un effet de compensation, d'en réduire la facture globale.
- Parmi les différents ARPs parties à une convention de pooling, l'un d'entre eux est désigné pour recevoir la facture globale. Les déséquilibres individuels des ARPs sont communiqués par Elia à l'ARP désigné.
- Les accords de répartition de la facture globale entre ARPs sont convenus entre les parties. Elles ne sont pas encadrées par la convention de pooling conclue avec Elia.
- La confidentialité des données autres que les déséquilibres individuels de chacun des ARPs est garantie.
- Grâce à la convention de pooling, service gratuit et facilement activable, les acteurs de marché peuvent plus facilement assumer le rôle d'ARP.